ملحق رقم 1

لقرار رئيس مجلس جماعة تازة رقم 299 بتاريخ 19 غشت 2024 بشأن فتح باب الترشيح لشغل مناصب رؤساء الأقسام ورؤساء المصالح الشاغرة بإدارة الجماعة.

FICHE DU POSTE DE CHEF DE DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DES RESSOURCES HUMAINES

		D		
Domaine d'Activités		Ressources financières Ressources Humaines Budget et Comptabilité		
Intitulé de l'emploi		- Chef de division des affaires financières et des ressources humaines.	Code:	
Autres appellatio	ns		Révision :	16/09/2019
Positionnement h	iérarchique			
		Direction générale des services		
Rattachement hiéra	archique	Division des ressources humaines et affaires financières		
Entités hiérarchiquement subordonnées		 Service des ressources financières Service des ressources humaines Service du budget et comptabilité 		
		•DOMAINES DES RESSOURCES FINANCIER	ES	
Finalité / mission		 Veiller à l'application des lois, réglementations et procédures de gestion de la fiscalité locale en vigueur Veiller à la gestion optimale de l'Administration fiscale Veiller à l'amélioration des taux de recouvrement des recettes fiscales Assister le Président du conseil dans la définition et la mise en place de la politique fiscale de la commune Superviser et coordonner toutes les activités relevant de l'Administration fiscale Définir et veiller à l'application de la charte d'accueil 		
		 DOMAINES DES RESSOURCES HUMAINES Gestion de carrière du personnel actuel de la Commune. Contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de gestion des ressources humaines (plus dans l'futur que le présent) 		
		• DOMAINES DU BUDGET ET COMPTABILITE		
		 Contribution à la conception et l'application de la politique financière de la Commune. Supervision, coordination et contrôle des activités financières de la Commune Rationalisation des dépenses Exécution des dépenses prévues au budget. 		
Contexte et facteur d'évolution	s			
Relations fonctionnelles	Interne	 Échanges réguliers avec l'ordonnateur Échanges réguliers avec les élus, notamment la commission des finances Échanges réguliers avec les services liquidateurs (Ex, urbanisme, patrimoine, équipements collectifs, ,etc) Relations fréquentes avec le personnel Échanges réguliers avec les élus et le secrétaire général Échanges réguliers avec les services opérationnels 		
	Externe	 Échanges réguliers avec le comptable assignataire (trésorier communal) Contribuables (particuliers et professionnels) Représentation régulière de la Commune auprès des commissions de recensement fiscal Représentation occasionnelle de la Commune auprès d'instances de recours fiscal Représentation régulière de la Commune auprès des services de la tutelle Échanges réguliers avec les acteurs externes (Services fiscaux de l'Etat, autres services extérieurs concernés, etc.) Échanges occasionnels avec des collègues d'autres communes sur les méthodes, techniques, outils et résultats dans le cadre de réseaux professionnels Relations régulières avec les instances liées à la gestion du personnel (commissions paritaires, jury de recrutement, etc.) Relations régulières avec instances extérieures (retraites, mutuelles, etc.) Relations occasionnelles avec les syndicats Relations occasionnelles avec les postulants aux postes Échanges occasionnels avec des collègues d'autres communes sur les méthodes, techniques, outils et résultats dans le cadre de réseaux professionnels 		

Principales activités

• DOMAINES DES RESSOURCES FINANCIERES

- 1. S'assurer de l'application des lois et procédures en vigueur
- 2. Préparer les projets des arrêtés fiscaux
- 3. Coordonner les activités relevant de l'assiette, du contentieux et du recouvrement. Notamment les opérations de recensement, la mise à jour de

l'inventaire de la matière imposable, des affaires contentieuses et des opérations de contrôle

- 4. Assurer le suivi des commissions: taxation locale, recensement, etc
- 5. Valider les ordres de recettes émis par la structure Assiette
- 6. Assurer la coordination avec les autres entités de la Collectivité locale pour la collecte des données nécessaires à la réalisation de la mission de l'Administration fiscale
- 7. Fournir périodiquement, au Président de la CL, les statistiques relatives aux opérations de :
 - recensement
 - recouvrements {recettes par nature de taxe, retards de paiement, créances non recouvrées}
 - contentieux
- 8. Veiller au suivi et à la supervision des campagnes de recouvrement
- 9. Veiller au suivi et à la supervision des opérations de recensement
- 10. Veiller à la formation du personnel de l'Administration Fiscale
- 11. Assurer la préparation de différents documents tels que : lettres, notes, rapports, etc
- 12. Coordonner les activités de son unité ainsi que l'ensemble des ressources tant humaines, financières, matérielles et informationnelles

• DOMAINES DES RESSOURCES HUMAINES

- 1. Superviser les activités de recrutement et de sélection, accompagner les gestionnaires et procéder à l'embauche et à la titularisation du personnel
- 2. Accompagner le personnel d'encadrement dans la réalisation des activités d'évaluation de la performance de son personnel
- 3. Identifier les besoins de formation et de perfectionnement et favoriser le développement des compétences du personnel de la Commune
- 4. Superviser l'élaboration du plan annuel de développement des compétences du personnel
- 5. Assurer la gestion administrative de l'ensemble du personnel de la Commune et veiller à la création de la banque de données relatives aux ressources humaines
- 6. Assurer le contrôle de la masse salariale du personnel
- 7. Assurer la réalisation des mouvements de personnel
- 8. Superviser la gestion des congés et l'absentéisme du personnel de la Commune
- 9. Prévenir et résoudre les litiges du personnel
- 10. Réaliser les négociations et maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires sociaux et les instances paritaires et voir au suivi des ententes
- 11.superviser l'élaboration et la mise à jour du Référentiel d'emplois et de compétences notamment par l'adaptation des fiches descriptives d'emplois et de compétences et par leur mise à jour
- 12. Participer au développement du système d'information de gestion des ressources humaines et s'assurer de sa mise à jour
- 13. conseiller le personnel d'encadrement dans la gestion courante de leurs ressources humaines en favorisant le développement de relations de travail fondées sur l'harmonie, la confiance et l'équité
- 14. Assurer la préparation de différents documents tels : lettres, notes, rapports, etc.
- 15. Piloter les activités de la division ainsi que l'ensemble des ressources tant humaines, financières, matérielles et informationnelles
- 16. veiller à l'élaboration du budget annuel relatif aux ressources humaines

DOMAINESDU BUDGET ET COMPTABILITE

- 1. Coordonner le fonctionnement des services financiers
- 2. Proposer des politiques pour la rationalisation des dépenses
- 3. Prodiguer les conseils au Président sur les choix budgétaires
- 4. Superviser la préparation du budget
- 5. Suivre l'exécution du budget
- 6. Coordonner l'ensemble des activités relatives à l'exécution du budget en recette et en dépenses
- 7. Coordonner les activités des différentes sections (dépenses et recettes)
- 8. Veiller au respect des prescriptions budgétaires
- 9. Élaborer le compte de gestion en fin d'année
- 10. Effectuer les analyses financières rétrospectives et perspectives et en tirer les conclusions de gestion
- 11. Piloter les activités de la division ainsi que l'ensemble des ressources tant humaines, financières, matérielles et informationnelles
- 12. fournir les données statistiques pour la programmation des achats à engager ou des achats déjà engagés
- 13. Faire établir le programme prévisionnel des achats annuel par la division concernée
- 14. Faire évaluer la qualité des fournitures et matériels, en fonction du rapport qualité/prix

Compétences

- Maîtrise de la fiscalité des collectivités territoriales
- Conduite et suivi d'études générales
- Règles administratives et juridiques entourant les actions de liquidation, de perception
- Connaissance des techniques de contrôle fiscal
- Règles et procédures de contentieux fiscal (administratif et juridictionnel)
- Textes et lois en vigueur relatifs à la Fonction publique, aux statuts et à la gestion des ressources humaines.
- Techniques de recrutement, de mobilisation et de motivation
- Règles de fonctionnement des syndicats
- Management des ressources humaines
- Techniques de planification, d'analyse et de diagnostic de situation
- Procédures budgétaires, financières et comptables
- Budgétisation pluriannuelle et annuelle
- Comptabilité publique des collectivités locales
- Nomenclatures budgétaires (administratives, fonctionnelles et économiques)
- Plan comptable des collectivités locales
- Réglementation des marchés publics
- Indicateurs et tableaux de bord de gestion
- Méthodes de gestion du stock

Quantications requises		
Formation de base	Formation supérieure, en économie ou en gestion Formation supérieure en gestion des ressources humaines, ou en droit public	
Grade / Expérience professionnelle	Fonctionnaire de la commune ou ayant un grade d'échelle 11 avec 4 ans d'ancienneté.	

FICHE DU POSTE DE CHEF DE SERVICE DES AFFAIRES TECHNIQUES

	Travaux techniques		
	Chef de servicedes affaires techniques	Code :	
		Révision : 16/09/2019	
	 Direction générale des services Division des affaires techniques, de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement. 		
	 - Bureau des projetsdel'équipement et d'entretien - Bureau de suivi des projets - Bureau de contrôle de dégradation des voiries 		
	- Supervision et coordination de l'élaboration, mise en œuvre et suivi des projets de réalisation ou de maintenance en matière : o de voirie travaux d'infrastructures de bâtiments d'éclairage public - Veiller sur l'application de la politique de conseil en matière de déplacement urbain, ainsi que de transport		
Interne	 Échanges fréquents avec le Directeur général des services et le ou les élus référents Relations fréquentes avec les autres services de la Commune (patrimoine, urbanisme, marchés, budget) Relations avec l'ensemble des divisions et services, le cabinet du Président et les autres élus 		
Externe	 Relations avec l'organe de contrôle administratif Relations avec les partenaires : bureaux d'études, etc. Associations de citoyens Échanges occasionnels avec des collègues d'autres communes su outils et résultats dans le cadre de réseaux professionnels 	r les méthodes, techniques,	
		Chef de servicedes affaires techniques - Direction générale des services - Division des affaires techniques, de l'urbanisme, des travaux et d - Bureau des projetsdel'équipement et d'entretien - Bureau de suivi des projets - Bureau de contrôle de dégradation des voiries - Supervision et coordination de l'élaboration, mise en œuvre et su ou de maintenance en matière :	

Principales activités

- 1. Encadrer l'élaboration des cahiers de charges et règlement de consultation pour les études et suivre leur réalisation
- 2. Superviser le choix des variantes techniques
- 3. Piloter toute étude portant sur tout ou partie d'ouvrage en vue de leur réalisation ou maintenance
- 4. Faire planifier et organiser les travaux d'entretien sur le terrain et affecter les tâches aux techniciens et ouvriers
- 5. Superviser le travail des techniciens et ouvriers
- 6. Superviser le suivi technique des projets et le contrôle de leur bonne exécution
- 7. Participer à l'élaboration au dépouillement et à l'instruction technique des offres dans le cadre de la mise en concurrence
- 8. Se faire représenter, sur délégation du maître d'ouvrage, aux réunions de chantier.
- 9. Approuver les décomptes et attachements après contrôle
- 10. Assurer la préparation de différents documents administratifs tels que : lettres, notes, rapports, etc.
- 11. Piloter les activités du service ainsi que l'ensemble des ressources tant humaines, financières, matérielles et informationnelles

Compétences			
Savoir	- Normes techniques en vigueur en matière de construction		
	- Réglementation des marchés publics		
	- Résistance des matériaux, béton armé et précontraint, etc.		
	- Règles relatives à la maîtrise d'ouvrage		
	- Méthodes d'analyse et de traitement de données complexes		
	- Techniques de chantier		
	- Mécanique des sols et des fluides		
	- Technique d'entretien des chaussées		
Savoir-faire	 Coordonner l'action de la division avec celle des autres divisions (aménagement, espaces verts, etc.) Mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements Appliquer la réglementation des marchés publics 		

	 Appliquer les règles de l'art et la technologie actuelle en matière de construction Organiser des réunions de chantiers Planifier les étapes d'un projet Utiliser les outils informatiques spécialisés tels : planification de projets, dessin, etc. Assurer la maîtrise des coûts des projets Forte capacité d'anticipation des risques
Savoir-être	- Esprit de coordination et de synthèse - Être méthodique et rigoureux - Supporter la pression sous toutes ses formes - Se mettre à jour des évolutions de la technique - Esprit d'ouverture - Anticiper et innover - Intégrité et probité
Qualifications requises	
Formation de base	Formation supérieure en ingénierie (génie civil, génie de bâtiments, etc.)
Grade / Expérience professionnelle	Fonctionnaire des communes ou des administrations publiques ayant un grade d'échelle 11 avec 2 ans d'ancienneté

FICHE DU POSTE DE CHEF DE SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

Domaine d'Activités		Travaux municipaux et Environnement		
Intitulé de l'emploi		Chef de service des travaux et de l'Environnement	Code :	
Autres appellatio	ns		Révision :	16/09/2019
Positionnement h	iérarchique			
Rattachement hiérarchique		- Direction générale des services - Division des affaires techniques, de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement.		
Entités hiérarchiquement subordonnées		-Bureau de nettoiement, de collecte des ordures ménagers, de signalisations routières et des ateliers Bureau du parc-auto, carburants et magasin Bureau des espaces verts		
Finalité / mission		Assurerles actions territoriales en matière :		
Contexte et facteurs d'évolution				
Relations fonctionnelles	Interne	 Échanges fréquents avec le Secrétaire général et le ou les élus délégués Relations fréquentes avec les autres entités techniques, notamment en charge de Travaux Techniques et d'Hygiène et Salubrité Relations fréquentes avec le service des communications 		
	Externe	 Relations avec les partenaires : services déconcentrés de l'État, entreprises, milieu, etc. Relations avec les fournisseurs, les prestataires de services et les entreprises comme les entreprises de paysage, les bureaux d'études et d'expertise, dans le cadre de la gestion des espaces verts ou de projets d'aménagements paysagers. Représentation de la collectivité auprès des instances consultatives Échanges occasionnels avec des collègues d'autres communes sur les méthodes, techniques, outils et résultats dans le cadre de réseaux professionnels Relations avec le tissu associatif concerné par l'environnement 		

Principales activités

- 1. Piloter des études environnementales, négocier et affecter les ressources nécessaires à ces études
- 2. Superviser la rédaction des cahiers de charges et Règlements de consultation pour les études techniques et les achats attribués.
- 3. Participer au processus d'attribution des marchés
- 4. Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service
- 5. Communiquer auprès des usagers les enjeux liés à l'environnement
- 6. assurer le suivi des actes administratifs relatifs à la politique environnementale de la Commune
- 7. Assurer la protection des espaces verts publics
- 8. Organiser et superviser les travaux de création et d'entretien des espaces verts et veiller au maintien en bon état des jardins et des espaces verts
- 9. Assurer la supervision des activités de collecte et de traitement des ordures ménagères (décharge, ...)
- 10. Assurer la supervision des travaux réalisés par les attributaires des marchés
- 11. Suivre la gestion des crédits d'engagement et de paiement des marchés exécutés
- 12. Certifierle service fait des relevés et des attachements présentés par les titulaires de marchés
- 13. Procéder à la liquidation des décomptes et les mettre au paiement
- 14. Coordonner les actions du service avec celles des services connexes : aménagement, génie urbain, etc.
- 15. Assurer la supervision des travaux réalisés par le service
- 16. Veiller au bon fonctionnement du parc-auto
- 17. Assurer la préparation de différents documents tels que : lettres, notes, rapports, etc.
- 18. Piloter les activités du service ainsi que l'ensemble des ressources tant humaines, financières, matérielles et informationnelles

Compétences			
Savoir	 Normes techniques en vigueur en matière d'environnement et de paysage vert Réglementation des marchés publics Règles relatives à la maîtrise d'ouvrage Méthodes d'analyse et de traitement de données complexes Techniques de chantier Mécanique des sols et des fluides en géotechnique Technique d'entretien des espaces verts 		
Savoir-faire	-Coordonner l'action de la division avec celle des autres divisions (urbanisme, technique, etc.) - Mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements - Appliquer la réglementation des marchés publics - Appliquer les règles de l'art et la technologie actuelle en matière de protection de l'environnement - Organiser des réunions de chantiers - Planifier les étapes d'un projet - Utiliser les outils informatiques spécialisés tels : planification de projets, dessin, etc. - Assurer la maîtrise des coûts des projets		
Savoir-être	 Esprit de coordination et de synthèse Être méthodique et rigoureux Faire face à la pression sous toutes ses formes Se mettre à jour des évolutions de la technique Esprit d'ouverture Anticiper et innover Capacité d'anticipation des risques 		
Qualifications requises			
Formation de base	Formation supérieure en ingénierie.		
Grade / Expérience professionnelle	Fonctionnaire des communes ou des administrations publiques ayant un grade d'échelle 11 avec 2 ans d'ancienneté.		

FICHE DU POSTE DE CHEF DE SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS.

Domaine d'Activités		- Police administrative -Hygiène et Salubrité publiques -Systèmes d'information		
Intitulé de l'emploi		Chef de service des affaires administrativeset dessystèmes d'informations.	Code:	
Autres appellations			Révision : 16/09/2019	
Positionnement hiérarchi	que			
Rattachement hiérarchique		 Direction Générale des Services. Division des affaires administratives et juridiques et de l'action sociale. 		
Entités hiérarchiquement subordonnées		 Bureau de la police administrative. Bureau des systèmes d'informations. Bureau communal d'hygiène (BCH) 		
Finalité / mission		 Sécuriser l'exercice de la police administrative en matière d'autorisation des établissements classés relevant de la compétence de la Commune Satisfaire les exigences en matière de police communale d'hygiène et de salubrité Superviser la conception et la mise en oeuvre de la politique communale en matière d'informatique Superviser la gestion du parc informatique Assurer un management des services informatiques 		
Contexte et facteurs d'évolution				
	Interne	 Relations permanentes avec le directeur général des service , Relations permanentes avec les élus mandatés. Relations fréquentes avec les autres services de la Commune (techniques, urbanisme, état civil) 		
Relations fonctionnelles	Externe	 Relations permanentes avec les autorités de tutelle : au niveau territorial et central Relations permanentes avec les services déconcentrés de l'Etat : (Santé, Agriculture, Justice, Environnement, l'Habitat, etc). Relations régulières avec les laboratoires d'analyse agrées notamment ceux qui sont sous la tutelle des Ministères de la Santé et de l'Agriculture, de la Gendarmerie Royale et de Direction Nationale de la Sureté nationale (microbiologie, d'entomologie, parasito-malacologie) Relations fréquentes avec la Régie de distribution d'eau Relations fréquentes avec l'Office Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments(ONSSA) Relations occasionnelles avec les établissements nationaux et étrangers (instituts, universités, etc.) d'expertise, d'études, de formation dans le cadre de partenariat avec la collectivité territoriale de rattachement Prestataires de services informatiques Bureaux/cabinets d'études informatiques 		

Principales activités

- 1. Veiller sur le respect des procédures en matière d'autorisation et de contrôle des établissements réglementés
- 2. Participer aux commissions mixtes de contrôle des établissements réglementés
- 3. Instruire les dossiers de demande d'ouverture des établissements réglementés (1ère et 2ème classe)
- 4. Soumettre les propositions d'autorisations au Président ou son délégué
- 5. Tenir des statistiques sur les établissements réglementés
- 6. Etablir des monographies sur les établissements réglementés
- 7. Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du PAC
- 8. Elaborer des programmes, tout en se conformant aux directives techniques émanant du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Intérieur (DGCL) et veiller à leurs exécutions.
- 9. Assurer l'organisation, l'encadrement et la supervision des activités des médecins et autres agents exerçant sous son autorité
- 10. Entreprendre des mesures prophylactiques en collaboration avec les services compétents du Ministère de la Santé
- 11. Veiller sur la concertation avec les délégués du Ministère de la Santé, et les médecins des circonscriptions sanitaires pour tout ce qui concerne la santé des populations de la commune.
- 12. Informer le Président de ses activités professionnelles, dans le respect du secret médical et de fabrique en cas de visite des établissements privés
- 13. Tenir les statistiques sanitaires enregistrées sur le territoire communal.
- 14. Conduire et suivre des projets de développement informatique
- 15. Contrôler l'application du droit et de la sécurité informatique
- 16. Promouvoir la politique en matière de système d'information
- 17. Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière de Systèmes d'information
- 18. Élaborer le schéma directeur des Systèmes d'information
- 19. Définir l'architecture globale des systèmes informatiques et les conditions de maintenance
- 20. Superviser les relations avec les prestataires
- 21. Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques (modes de gestion, qualité) en cohérence avec les orientations des élus
- 22. Analyser les risques et contrôler l'application de la réglementation
- 23. Assurer la préparation de différents documents tels : lettres, notes, rapports, etc.
- 24. Piloter les activités du service, ainsi que l'ensemble des ressources tant humaines, financières, matérielles et informationnelles Profil des

compétences	
Compétences	
Savoir	 Réglementation en matière d'établissements classés Méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives Réglementation en matière sanitaire et sociale Méthodes et outils d'analyse et de diagnostic Méthodes de planification et de programmation Hygiène et épidémiologie Maîtrise générale des outils informatiques. Connaissance approfondie des bases de données. Connaissance approfondie des logiciels et des applications spécifiques aux SIG. Connaissance approfondie des textes régissant les domaines publics. Gestion des équipements informatiques
Savoir-faire	 Etablir un recensement quantitatif et qualitatif des établissements réglementés sur le territoire Fournir des argumentaires techniques pour autoriser l'ouverture d'un établissement réglementé Recueillir une information actualisée Élaborer un diagnostic social et sanitaire Traduire les orientations politiques en plans d'actions, projets et programmes Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques Évaluer la qualité des soins dispensés (activités médico-sociale et médico-légale, etc) Analyser et prévenir les risques épidémiologiques Rédiger des documents administratifs Rédiger les Cahiers de charges informatiques Gérer des projets informatiques Méthodes d'analyse des risques Utiliser de façon approfondie les logiciels de gestion de bases de données Définir les normes, outils, procédures et règles de sécurité pour la Commune Lire et comprendre la documentation en anglais Trouver des solutions techniques
Savoir-être	 Savoir travailler en équipe Créatif et ouvert Esprit de coordination et de synthèse Discrétion et confidentialité Attitude d'accueil et d'écoute Esprit de Discernement Curiosité intellectuelle en lien avec l'évolution technologique et ses applications Être méthodique Rigueur dans les suivis et le contrôle
Formation de base	Doctorat en médecine générale. Formation spécifique en : épidémiologie, génie sanitaire, médecine légale, médecine du travail et d'ergonomie, entomologie, médecine sociale et communautaire ou toute autre discipline appropriée. Formation supérieure en informatique (ingénieur d'Etat ou équivalent)
Grade / Expérience professionnelle	Fonctionnaire des communes ou des administrations publiques ayant un grade d'échelle 11 avec 2 ans d'ancienneté